ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Avis

Consultations publiques sur la loi sur les parcs territoriaux du Nunavut

Le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut organise des consultations publiques dans plusieurs communautés du Nunavut afin de recueillir des commentaires sur la modernisation de la *Loi sur les parcs territoriaux.* Ces consultations auront lieu du 30 octobre au 31 décembre 2023.

L'actuelle *Loi sur les parcs territoriaux* a été adoptée par les Territoires du Nord-Ouest en 1999. Ces consultations publiques sont l'occasion d'intégrer dans la loi les dispositions de l'Accord du Nunavut, de *l'Accord-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs territoriaux,* de l'incorporation de *l'Inuit Qaujimajatuqangit* et de permettre au gouvernement d'établir officiellement les parcs territoriaux nouvellement créés et à venir.

Tous les Nunavummiuts et organismes du Nunavut sont invités à faire part de leurs points de vue, de leurs préoccupations, de leurs opinions et de leurs idées. Les individus et les organismes peuvent participer en personne aux consultations prévues dans leur communauté ou faire part de leurs commentaires par écrit, par courrier ou par courriel, à l'adresse suivante :

Nunavut Territorial Parks Act
Ministère de l'Environnement
C.P. 1000, Succ. 1340
Iqaluit Nunavut X0A 0H0
Courriel : parks@gov.nu.ca

Pour plus d'information à propos de la *Loi sur les parcs territoriaux,* des consultations publiques, du calendrier mis à jour (susceptible d'être modifié) et de la façon de participer, veuillez consulter le site **nunavutparks.ca/consultations.**